

---

# **I.Ceram**

Société Anonyme

1 rue Columbia  
87000 Limoges

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 30 septembre 2014

---

## I.Ceram

Société Anonyme

1 rue Columbia  
87000 Limoges

---

### Rapport du commissaire aux comptes

#### sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2014

---

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés du groupe I.Ceram, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Notre nomination en tant que commissaire aux comptes n'étant intervenue qu'en date du 1<sup>er</sup> août 2014, nous n'avons pas assisté à l'inventaire physique des stocks au 30 septembre 2013 différentes dates d'inventaire et nous n'avons pas pu nous assurer par d'autres moyens de l'existence des quantités figurant dans les stocks à cette date. Les stocks au 30 septembre 2013 s'élevaient à 1.772.313 €.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice clos 30 septembre 2014 sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

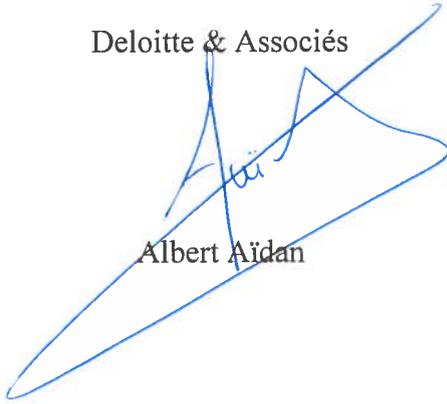
À l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 16 février 2015

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Albert Aidan



## SOMMAIRE

**BILAN** **PAGE 2**

**COMPTE DE RESULTAT** **PAGE 3**

**TABLEAU DES FLUX** **PAGE 4**

**ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES** **PAGES 5 ET S.**

# SA I.CERAM

## BILAN CONSOLIDE

ACTIF	30-sept- 13	30-sept- 14
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		
Immobilisations incorporelles	43 103	228 454
Immobilisations corporelles	588 549	469 636
Immobilisations financières	32 744	32 775
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		
Stocks et en-cours	1 772 313	2 384 837
Clients et comptes rattachés	273 854	248 512
Autres créances	686 688	336 447
Trésorerie et disponibilités	17 461	65 936
Comptes de régularisation	4 373	126 443
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>3 419 086</b>	<b>3 893 040</b>
PASSIF	30-sept- 13	30-sept- 14
Capital	333 369	344 247
Prime d'émission	1 499 270	1 929 882
Réserves	352 515	352 515
Réserves consolidées	51 353	-415 692
Report à nouveau	-782 795	-643 071
Résultat	-327 321	52 568
Avances conditionnées	114 925	75 625
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 241 315</b>	<b>1 696 074</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>39 000</b>	<b>85 262</b>
Emprunts et dettes financières	1 177 635	910 453
Comptes courants associés	123 554	128 249
Fournisseurs et comptes rattachés	615 197	749 162
Dettes fiscales et sociale	175 030	297 219
- <i>Impôt différé passif</i>	24 734	9 274
Autres dettes	47 355	26 621
Produits constatés d'avance	0	0
- <i>Dont Subventions d'investissements</i>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>3 419 086</b>	<b>3 893 040</b>

# SA I.CERAM

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	30-sept- 13	30-sept- 14
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>1 338 115</b>	<b>1 375 006</b>
Production stockée	-52 708	508 187
Production immobilisée	72 587	55 000
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	0	0
Subventions d'exploitation	95 449	161 599
Autres produits	7 591	10 064
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 461 033</b>	<b>2 109 856</b>
Achats de matières premières et marchandises	357 568	576 975
Variation de stock	-20 452	-119 928
Autres charges externes	419 126	542 485
Impôts et taxes	19 695	22 683
Salaires	503 964	566 599
Charges sociales	165 094	163 260
Dotations aux amortissements et provisions	264 355	236 222
Autres charges	20 514	19 456
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 729 863</b>	<b>2 007 752</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-268 830</b>	<b>102 104</b>
Produits financiers	10 402	10 414
Charges financières	68 919	64 254
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-58 517</b>	<b>-53 840</b>
<b>RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES</b>	<b>-327 347</b>	<b>48 264</b>
Total des produits exceptionnels	48 040	110 160
Total des charges exceptionnels	51 662	123 908
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-3 622</b>	<b>-13 748</b>
Produits / charges d'impôt sur les bénéfices - Courant	3 328	3 348
Produits / charges d'impôt sur les bénéfices - Différé	321	14 702
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>-327 321</b>	<b>52 568</b>

# SA I.CERAM

## TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

en K€	30/09/2013	31/03/2014
Résultat net	-327	53
Provisions	39	56
Amortissements	226	236
Plus values de cession, nettes d'impôt	0	0
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>-62</b>	<b>345</b>
<i>Créances clients</i>	-39	16
<i>Variation des stocks</i>	-37	-613
<i>Autres créances</i>	0	350
<i>Dettes fournisseurs</i>	-122	4
<i>Autres comptes</i>	-344	-21
<i>CCA et autres débiteurs et créditeurs</i>	-134	-122
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	-236	122
<i>autres dettes</i>	0	-21
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-630</b>	<b>81</b>
<i>Acquisitions immobilisations incorp &amp; corp</i>	-168	-303
<i>Variations immobilisations financières brutes</i>	0	0
<i>Fournisseurs d'immobilisations</i>	0	130
<i>Produits de cession</i>	0	0
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-168</b>	<b>-173</b>
<i>Dividendes versés aux actionnaires</i>	0	0
<i>Comptes courants Interco</i>	-267	5
<i>Variations de capital en numéraire</i>	1 532	441
<i>Subventions et avances conditionnées</i>	-30	-39
<i>Variation sur les emprunts et dettes financières diverses</i>	-430	-210
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>804</b>	<b>197</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>6</b>	<b>105</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>-48</b>	<b>-42</b>
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-630	81
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-168	-173
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	804	197
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>	<b>-42</b>	<b>63</b>

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentant les comptes consolidés de l'exercice de 12 mois au 30 septembre 2014.

Le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexes sont présentés en euros sauf indication contraire.

### 1. CONTEXTE ET PRÉSENTATION DU GROUPE

Le groupe comprend les sociétés suivantes :

- **I.CERAM** : société installée à Limoges et ayant pour objet la fabrication et distribution d'appareils médico-chirurgicaux
- **I.CERAM SRO** : filiale installée en Tchéquie et détenue à 100% par I.Ceram. Cette société a pour objet la commercialisation des produits de la société I.Ceram sur le territoire de la république Tchèque.

### 2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

**Exercice clos au 30 septembre 2014 :**

Opérations sur le capital :

L'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2013 au Conseil d'administration a été utilisée comme suit au cours de l'exercice:

En date du 31 décembre 2013, le Conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital par voie d'émission de 73 283 actions nouvelles d'un nominal de 0.10 €, au prix de 5.50 € par action compte tenu d'une prime d'émission de 5.40 €. Suite à cette décision, le capital social a été porté à 340 697.50 € divisé en 3 406 975 actions d'une valeur nominale de 0.10 € chacune.

Conformément à l'avis du CUCNC n°00-D, les frais d'émission s'élevant à 70 397 € ont été imputés à la prime d'émission. L'augmentation de capital nette des frais d'émission s'est élevée à 332 660 €.

En date du 8 avril 2014, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital par voie d'émission de 35 490 actions nouvelles d'un nominal de 0.10 €, au prix de 5.50 € par action compte tenu d'une prime d'émission de 5.40 €. Suite à cette décision, le capital social a été porté à 344 246.50 € divisé en 3 442 465 actions d'une valeur nominale de 0.10 € chacune.

Conformément à l'avis du CUCNC n°00-D, les frais d'émission s'élevant à 34 207 € ont été imputés à la prime d'émission. L'augmentation de capital nette des frais d'émission s'est élevée à 160 987 €.

## SA I.CERAM

---

Une régularisation des frais d'émission relatifs à l'augmentation de capital du 14 juin 2013 a été corrigée sur la prime d'émission pour 52 159 €.

La prime d'émission s'élève au 30 septembre 2014 à 1 929 882 €.

### Acquisition d'un fonds de commerce :

La société I.Céram a procédé à l'acquisition de la marque EpB (Embout Protecteur de Broche) auprès de la société SOMEPIC Technologies. Cette acquisition permet à la société I.Céram de devenir le distributeur exclusif de l'EpB au niveau mondial. Au-delà de l'apport direct de chiffre d'affaires (estimé à 300 K€ sur 12 mois), cette acquisition permet à la société I.Céram d'élargir sa base clients, de disposer d'un produit « gold standard » et de démultiplier les accès à sa clientèle.

### Subventions :

Un contrat de croissance au titre du développement de l'entreprise portant sur la période 2014-2017 a été déposé en date du 27 décembre 2013. Ce contrat de croissance a vu la prise en charge à hauteur de 30% du coût du directeur de site (30 000 €) et d'un certain nombre d'investissements envisagés dans notre plan de développement (« Plan Ambition 2020 »).

## **FAITS POSTERIEURS AU 30 SEPTEMBRE 2014**

### Introduction au marché « alternext »

La société a été admise à la cotation sur le marché boursier Alternext, en placement privé, le 19 décembre 2014.

L'introduction en bourse a permis de lever 2 700 000 € qui seront affectés :

- Au développement de nouveaux produits innovants
- Au développement d'un réseau commercial en France et à l'étranger

### Regroupement de moyens :

I.Ceram finalise les acquisitions suivantes qui étaient sous condition suspensive de l'admission de la société I.Ceram à la cotation sur le marché régulé Alternext d'Euronext Paris avant le 31 décembre 2014

- auprès de la société Ernée gestion et de diverses personnes physiques, de la société Limousine de Brevets, historiquement détentrice du brevet d'invention déposé auprès de l'INPI le 19 avril 2001, publiée sous le numéro 2 823 674 et qui concerne le développement des implants céramiques en alumine poreuse.
- Acquisition auprès de la société Investissement Développement de la marque « I.Céram »

Ces acquisitions sont définitives suite à l'admission de la société sur le marché Alternext le 19 décembre 2014.

### **3. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'ÉVALUATION**

Les comptes consolidés du Groupe I.CERAM arrêtés au 30 septembre 2014 sont établis, sur une base volontaire, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France et notamment le règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- Un choix est offert par la législation,
- Une exception prévue par les textes est utilisée,
- L'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- Il est dérogé aux prescriptions comptables.

Les méthodes d'évaluation retenues pour les comptes de la période n'ont pas été modifiées par rapport aux exercices précédents.

#### **Recours à des estimations**

Pour établir ces informations financières, la Direction de la société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La Direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes. Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement de ces états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels, les stocks, les créances clients et le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité.

## **Principes généraux de consolidation**

### **- Date de clôture des comptes**

La société I.CERAM clôture ses comptes au 30 septembre.

La société I.CERAM SRO est une filiale pour laquelle le Groupe I CERAM a un contrôle exclusif. Cette filiale clôture ses comptes au 31 décembre.

Pour les besoins de la consolidation, des comptes intérimaires au 30 septembre 2013 et 30 septembre 2014 de la société I.CERAM SRO ont été établis.

### **- Périmètre et méthode de consolidation**

Les comptes des sociétés dans lesquelles I.CERAM a, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin de maîtriser leur activité sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale.

I.Ceram SRO, seule filiale du groupe à ce jour, est intégrée globalement.

## **Principes comptables appliqués**

### 1. Méthode de conversion

Les résultats des sociétés étrangères hors zone Euro sont convertis au cours moyen de change de la période ; les comptes de bilan sont convertis au cours de clôture de la période concernée, à l'exception des capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Les écarts de conversion sont présentés en capitaux propres.

### 2. Méthodes préférentielles

Les méthodes préférentielles appliquées sont :

- Le retraitement des contrats de location financement,
- La comptabilisation des écarts de conversion actifs et passifs en charges et produits de la période.

Les autres méthodes préférentielles prévues par le plan comptable général n'ont pas d'impact, ou un impact négligeable sur les comptes au 30 septembre 2014.

### 3. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent à la part des tiers dans les capitaux propres et le résultat de chaque société consolidée.

Lorsque la part revenant aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont supportés par le Groupe.

La filiale I.Ceram SRO, seule société consolidée à ce jour, étant détenue à 100% par le groupe, aucun intérêt minoritaire n'est comptabilisé dans les états financiers au 30 septembre 2014.

### 4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- les frais de recherche et développement répondant aux critères d'activation dès lors qu'aucune demande de crédit d'impôt recherche n'a été demandé au titre des dites dépenses. Dans le cas contraire (constitutives de l'essentiel des dépenses engagées), les dépenses restent en charge
- les logiciels
- le fonds de commerce.

Les frais de recherche et développement sont amortis sur 7 années. Des provisions sont constituées s'il est identifié un risque sur l'utilisation des brevets concernés

Les logiciels sont amortis sur 1 à 3 années.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis dès lors qu'ils ne portent pas sur une durée définie d'utilisation. Ils font par contre l'objet d'une provision dès qu'un risque est identifié concernant le maintien de l'activité correspondante.

### 5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts nécessaires à l'acquisition de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Le Groupe applique la méthode préférentielle du règlement CRC 99-02 modifié relative à la capitalisation des contrats de crédit-bail qualifiés de location financement. Les contrats de location financement sont retraités selon les critères suivants :

- La charge financière, si elle n'est pas stipulée au contrat, est calculée en appliquant un taux d'intérêt constant sur la durée du contrat.
- Les redevances enregistrées dans les comptes individuels sont annulées par la contrepartie d'une charge financière et d'un remboursement progressif de l'emprunt.
- Les biens concernés sont amortis selon les principes comptables du Groupe.
- Les biens sont immobilisés selon la valeur stipulée au contrat.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériels et outillages industriels            2 à 5 ans
- Installations générales et agencements    5 à 10 ans
- Matériels de transport                            4 ans
- Matériels de bureau                                3 à 10 ans
- Mobilier    5 à 10 ans

### Dépréciation des actifs :

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier la présence d'un indice de perte de valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

#### *Indices externes :*

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, intervenus au cours de l'exercice ou dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;

- Les changements normatifs

### *Indices internes :*

- Existence d'un indice d'obsolescence ou dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Le management n'a identifié aucun actif, au 30 septembre 2014, pour lequel des dépréciations complémentaires auraient dû être comptabilisées.

### 6. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées uniquement de dépôts de garantie.

### 7. Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués à leur coût d'achat.

Les stocks de produits finis et en cours de production comprennent les consommations, les charges directes et indirectes de production comprenant l'amortissement des biens concourant à la production. Les en-cours de production sont évalués en fonction du stade d'achèvement à la date d'inventaire. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

En fonction de la réglementation fiscale et des pratiques de la profession, une provision pour dépréciation des stocks est calculée dès lors qu'il apparaît :

- que la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus est supérieure à la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente,
- que des produits finis non vendus sont devenus obsolètes par rapport au marché,
- que les produits ne sont plus autorisés sur le marché,
- que les possibilités de vente des produits finis ou des marchandises, ou que les possibilités de consommation des matières premières sont devenues très faibles

### 8. Créances clients

Les créances clients sont constatées lors du transfert des risques et avantages.

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur de la créance et la valeur probable de réalisation.

Le groupe mobilise quand nécessaire ces créances en cessions Dailly. Les créances cédées sous cette forme reste comptabilisées en créances jusqu'à leur échéance, le financement accordé en contrepartie étant constaté dans ce cas en dette financière à court terme.

### 9. Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

### 10. Provisions pour indemnités de départ en retraite et engagements similaires

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle. Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan.

Le salarié qui partira en retraite, de son initiative ou de celle de l'employeur à un âge égal ou supérieur à 62 ans, recevra une indemnité de départ à la retraite dont le taux et les modalités sont fixés comme suit (application de la convention collective de la Métallurgie) :

- 1/10ème de mois par année d'ancienneté de 2 à 10 ans.
- 1 mois 1/2 après 10 ans
- 2 mois après 15 ans
- 2 mois 1/2 après 20 ans
- 3 mois après 25 ans
- 3 mois 1/2 après 30 ans
- 4 mois après 35 ans

Il n'est pas tenu compte de la présence postérieure au 62<sup>ème</sup> anniversaire.

### Droit individuel de formation (DIF) :

Dans le cadre du DIF, institué par la loi du 4 mars 2004 (promulguée le 7 mai 2004, date de début des droits) et pour la Fonction publique de l'Etat par la loi n° 2007-148 du 2/02/2007 et les décrets n° 2007-1470 du 15/10/2007 et n°2007-1942 du 26/12/2007, les salariés des sociétés françaises ayant au moins un an d'ancienneté bénéficient d'un capital de temps de formation qu'ils peuvent utiliser de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, plafonné à 120 heures au total.

En l'état actuel des discussions de place et conformément à l'avis n°2004-F du 13 octobre 2004 du Comité d'Urgence du CNC, le Groupe considère que les engagements du DIF ne peuvent être qualifiés "d'avantages liés à des services passés" compte tenu de l'existence d'une contrepartie future pour le Groupe, toutes les formations accordées aux salariés ayant toujours un lien avec l'activité du Groupe. Par conséquent, le montant des engagements au titre du DIF ne sont pas provisionnés, mais donnent lieu à une information dans l'annexe.

### 11. Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

### 12. Avances conditionnées et avances remboursables accordées par des organismes publics

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « avances conditionnées » au niveau des fonds propres.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement n'est pas conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « dettes financières diverses ».

### 13. Résultat courant - Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments habituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Production immobilisée,
- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

### 14. Chiffre d'affaires

En règle générale, les produits sont mis en prêt sur une période maximale de 10 jours auprès de clients occasionnels ou sont mis en dépôt auprès de clients réguliers. Les clients utiliseront, à l'intérieur des « kits » mis à disposition, les produits adaptés à l'opération envisagée. Seuls les produits effectivement implantés sont facturés sur la base de la déclaration d'utilisation faite par le client. Un inventaire pour contrôle des stocks en dépôt est effectué de façon périodique. L'écart entre le nombre de produits théoriques implantés et le nombre déclaré par le client lui est facturé.

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

1. la « vente de biens » correspond à la vente d'implants orthopédiques de négoce auprès de chirurgiens exerçant en bloc opératoire.
2. La « Production vendue » correspond aux ventes d'implants orthopédiques conçues et fabriquées par le Groupe I.Ceram auprès de chirurgiens exerçant en bloc opératoire.
3. La « Production vendue services » est principalement constitué de prestations liées à des commissions sur le chiffre d'affaire de négoce non facturés en direct par le Groupe.

### 15. Subventions reçues

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Le groupe a choisi de comptabiliser le crédit d'impôt recherche en subvention d'exploitation.

### 16. Dépenses de recherche développement

Le Groupe I.Ceram a fait le choix de comptabiliser les dépenses de recherche et développement en charges dès lors qu'elles faisaient l'objet de demandes de crédit d'impôt recherche. Seules les dépenses n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation entrant dans ce cadre ont été activées, dès lors que les critères d'activation ont été remplis.

### 17. Crédit d'impôt recherche

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt recherche (CIR).

Le CIR est calculé par année civile et s'impute, le cas échéant, sur l'impôt sur les sociétés dû par l'entreprise.

Du fait de la clôture en date décalée (30 septembre), le CIR, qui se détermine sur la base de l'année civile, n'est calculé qu'à la clôture de l'exercice comptable et enregistré de ce fait avec

décalage. Ainsi, la quote-part du CIR afférents au 9 mois de l'année civile en cours à la date de clôture ne sera comptabilisée que l'année suivante.

L'entreprise, ne payant actuellement aucun impôt sur les sociétés, demande le remboursement du CIR.

### 18. Impôt sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats correspond à la somme des impôts exigibles de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impositions différées. Un impôt différé est constaté à la clôture lorsqu'il existe une situation fiscale latente et que la situation fiscale de la société le permet.

La situation fiscale latente résulte :

- des impôts à payer sur certains montants inclus dans les capitaux propres qui, en raison de dispositions fiscales particulières, n'ont pas été soumis à l'impôt sur les sociétés ou ont fait l'objet d'une imposition à un taux réduit ;
- des impôts à payer ou payés d'avance, relatifs à certains produits ou charges inclus dans le résultat comptable d'un exercice, mais imposable ou déductible fiscalement au cours d'exercices différents.

Les impôts différés sont constatés à la suite des retraitements effectués sur les comptes consolidés, et notamment des retraitements d'harmonisation des principes comptables. En raison de leur non-déductibilité, aucun impôt différé n'est constaté sur les dotations aux amortissements des écarts d'évaluation et des écarts d'acquisition.

Le Groupe utilise la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont calculés en appliquant les taux d'imposition votés à la date de clôture de l'exercice qui seront en vigueur à la date à laquelle ces différences se renverseront.

Les impôts différés ont été retenus sur une base nette par entité fiscale. Aucun impôt différé actif n'est calculé si la situation fiscale de la société ne permet pas d'envisager une imputation possible de ces impôts. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

### Etablissement de la preuve d'impôt

La preuve d'impôt correspond au rapprochement entre la charge d'impôt total comptabilisée dans le résultat et la charge d'impôt théorique calculée en appliquant au résultat comptable avant impôt le taux applicable à l'entreprise consolidante sur la base des textes fiscaux en vigueur.

### 19. Elimination des comptes et transactions réciproques

Les soldes et les transactions intra groupe ainsi que les pertes et profits résultant de transactions intra groupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

# SA I.CERAM

---

## 4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 30 septembre 2014, le périmètre de consolidation du Groupe I.CERAM, comprend deux sociétés consolidées par intégration globale.

### 1. Périmètre de consolidation

<i>Société</i>	<i>Adresse</i>	<i>N° de SIRET</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>Méthode de consolidation</i>
I.CERAM	1, rue Columbia 87000 LIMOGES	48759756900028	100%	100%	Intégration Globale
I.CERAM SRO	Pobrezni 3, 186 00 Praha 8 - Karlín, CZ	61465631	100%	100%	Intégration Globale

### 2. Mouvement de l'exercice

Néant.

## SA I.CERAM

### 5. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

#### Note 5.1 – Immobilisations

VALEUR BRUTE IMMOBILISATIONS En euros	Valeur brute 30-sept-13	Augmentations	Cessions rebut	Valeur brute 30-sept-14
Frais de recherche et développement	74 449	-	-	74 449
Concessions, brevets et droits similaires	53 247	1 490	-	54 737
Fonds commercial	10 000	200 000	-	210 000
<b>TOTAUX</b>	<b>137 696</b>	<b>201 490</b>	<b>-</b>	<b>339 186</b>
Constructions	34 269	-	-	34 269
Installations tech., matériel & outillage	1 103 435	78 714	-	1 182 149
Autres immobilisations corporelles	105 108	22 459	-	127 567
<b>TOTAUX</b>	<b>1 242 812</b>	<b>101 173</b>	<b>-</b>	<b>1 343 985</b>
Participations	-	-	-	-
Autres titres de participation	2 107	534	503	2 137
Autres immobilisations financières	30 638	-	-	30 638
<b>TOTAUX</b>	<b>32 745</b>	<b>534</b>	<b>503</b>	<b>32 775</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>1 413 253</b>	<b>303 197</b>	<b>503</b>	<b>1 715 946</b>

AMORTISSEMENTS En euros	Valeur 30-sept-13	Augmentations	Diminutions	Valeur 30-sept-14
Frais de recherche et développement	41 346	14 890	-	56 235
Concessions, brevets et droits similaires	53 247	1 250	-	54 497
Fonds commercial	-	-	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>94 593</b>	<b>16 140</b>	<b>-</b>	<b>110 732</b>
Constructions	11 258	3 427	-	14 685
Installations tech., matériel & outillage	615 365	192 417	-	807 781
Autres immobilisations corporelles	27 604	24 242	-	51 846
<b>TOTAUX</b>	<b>654 227</b>	<b>220 086</b>	<b>-</b>	<b>874 312</b>
Participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>748 820</b>	<b>236 226</b>	<b>-</b>	<b>985 044</b>

# SA I.CERAM

## Note 5.2 – Analyse des créances et des dettes

<i>En euros</i>	30-sept-14	Moins d'1 an	Plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations	2 137		2 137
Prêts			
Autres immobilisations financières	30 638		30 638
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux	113 693	113 693	
Clients	134 819	134 819	
Personnel et comptes rattachés	1 441	1 441	
Etat, impôts sur les bénéfices	168 705	168 705	
Etat, taxe sur la valeur ajoutée	99 255	99 255	
Autres	67 046	67 046	
Divers	126 443	126 443	
<b>TOTAL</b>	<b>744 177</b>	<b>711 402</b>	<b>32 775</b>

<i>En euros</i>	30-sept-14	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>				
<i>à 1 an maximum à l'origine</i>	2 060	2 060		
<i>à plus d'1 an à l'origine</i>	691 251	305 061	386 190	
Emprunts et dettes financières divers	217 142	177 142	40 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	749 162	749 162		
Personnel et comptes rattachés	61 161	61 161		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	130 343	130 343		
<b>Etat et autres collectivités publiques</b>				
<i>Impôts sur les bénéfices</i>	8 335	8 335		
<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>	32 212	32 212		
<i>Impôts différés passifs</i>	9 274	9 274		
<i>Autres impôts, taxes et assimilés</i>	55 893	55 893		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Associés	128 249	6 864	121 385	
Autres dettes	26 623	26 623		
dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>2 111 705</b>	<b>1 564 130</b>	<b>547 575</b>	-

**Note 5.3 - Trésorerie et disponibilités**

Le poste trésorerie et disponibilités se décompose comme suit :

<i>En euros</i>	30-sept-13	30-sept-14
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	-	-
<i>Disponibilités</i>	17 461	65 936
<b>Trésorerie active brute au bilan</b>	<b>17 461</b>	<b>65 936</b>
<i>CBC</i>	(59 530)	(2 060)
<b>Trésorerie passive brute au bilan</b>	<b>(59 530)</b>	<b>(2 060)</b>
<b>Total trésorerie nette</b>	<b>(42 069)</b>	<b>63 876</b>

**Note 5.4 – Détail des comptes de régularisation actif**

Les comptes de régularisation actif sont exclusivement constitués de charges constatées d'avances.

Des dépenses s'élevant à 119 644 euros ont été comptabilisées en charges constatées d'avance et seront imputées sur la prime d'émission, à la date de réalisation de l'augmentation de capital résultant de l'introduction.

## SA I.CERAM

### Note 5.5 – Capital

Le capital du groupe I-CERAM au 30/09/2014 se décompose ainsi :

30/09/2014

- 3 442 465 actions d'une valeur nominale de 0.10 €, soit un capital de 344 246.50 €
- Investissement Développement détient 85.27 % des actions d'I.Céram

Les mouvements relatifs aux capitaux propres sont retracés dans le tableau suivant :

	<i>Capital</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserves</i>	<i>Réserves consolidées</i>	<i>Report à nouveau</i>	<i>Résultat consolidé</i>	<i>Avances condition nées</i>	<i>TOTAL</i>
<b>30 septembre 2013</b>	<b>333 369</b>	<b>1 499 270</b>	<b>352 515</b>	<b>51 353</b>	<b>(782 795)</b>	<b>(327 321)</b>	<b>114 295</b>	<b>1 241 315</b>
Affectation du résultat 2012/2013					(327 321)	327 321		-
Augmentation de capital du 31/12/2013	7 328	325 332						332 660
Augmentation de capital du 30/04/2014	3 549	157 439						160 988
retraitements consolidation		(52 159)		(467 045)	467 045			(52 159)
Variation d'avances							(39 300)	( 39 300)
Résultat septembre 2014						52 968		52 968
<b>30 septembre 2014</b>	<b>344 246</b>	<b>1 929 882</b>	<b>352 515</b>	<b>(415 692)</b>	<b>(643 071)</b>	<b>52 968</b>	<b>75 625</b>	<b>1 696 073</b>

### Note 5.6 – Autres fonds propres

Les autres fonds propres sont entièrement constitués d'avances conditionnées remboursables OSEO/BPI

<b>Autres fonds propres</b>	<b>30-sept-13</b>	<b>30-sept-14</b>
Avances conditionnées OSEO	114 925	75 625
Autres	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>114 925</b>	<b>75 625</b>

## SA I.CERAM

### Note 5.6 – Provisions pour risques et charges

Les provisions couvrent les risques suivants :

En euros	30-sept-13	Dotation	Reprise	31-mars-14
Provisions pour litiges	39 000 €	48 262 €	2 000 €	85 262 €
Provisions sur créances	98 477 €	24 554 €	15 265 €	107 766 €
<b>Total</b>	<b>137 477 €</b>	<b>72 816 €</b>	<b>17 265 €</b>	<b>193 028 €</b>

Les provisions pour risques et charges au 30 septembre 2014 comprennent :

- une provision pour litige prudhommal.
- Une provision pour impôt sur redressement fiscal

### Note 5.7 – Analyse du chiffre d'affaires

En euros	30-sept-13	30-sept-14
<b>Vente produits finis</b>	<b>1 125 765</b>	<b>1 026 781</b>
· France	1 107 334	968 492
· Export	18 431	58 289
<b>Vente marchandises</b>	<b>168 466</b>	<b>284 218</b>
· France	142 248	280 475
· Export	26 218	3 743
<b>Vente services</b>	<b>43 882</b>	<b>64 007</b>
· France	43 722	63 170
· Export	160	837
<b>Total</b>	<b>1 338 113</b>	<b>1 375 006</b>

## SA I.CERAM

### Note 5.8 – Analyse des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

<i>En euros</i>	30-sept-13	30-sept-14
Dotations aux amortissements immobilisations	215 557	236 222
Dotations aux provisions sur actif circulant	9 798	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	39 000	0
<b>Total</b>	<b>264 355</b>	<b>236 222</b>

### Note 5.9 – Analyse du résultat financier

Le poste résultat financier se décompose ainsi :

<i>En euros</i>	30-sept-13	30-sept-14
Produits des autres val. Mobilières et créances de l'actif immobilisé	68	-
Autres intérêts et produits assimilés	10 334	10 414
Différences positives de change		
Prod. Nets sur cessions de VMP		
<b>Produits financiers</b>	<b>10 402</b>	<b>10 414</b>
Intérêts et charges assimilées	(68 919)	(64 254)
Différences négative de change		
<b>Charges financières</b>	<b>(68 919)</b>	<b>(64 254)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(58 517)</b>	<b>(53 840)</b>

**Note 5.10 – Analyse du résultat exceptionnel**

Le poste résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

<i>En euros</i>	30-sept-13	30-sept-14
Produits exceptionnels sur opérations de gestion (a)	48 040	110 160
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital		-
Reprises provisions, transferts charges		
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>48 040</b>	<b>110 160</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(51 662)	(51 092)
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions		(72 816)
<b>Charges exceptionnelles (b)</b>	<b>(51 662)</b>	<b>(123 908)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(3 622)</b>	<b>(13 748)</b>

*(a) Correspond pour l'essentiel à une correction sur exercice antérieur*

*(b) correspond pour l'essentiel à une charge sur redressement fiscal (89 606 €)*

## SA I.CERAM

### Note 5.11 – Impôts différés et Impôts sur le résultat

#### Charge d'impôt au compte de résultat

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

En euros	30-sept-13	30-sept-14
Impôts exigibles	3 348	3 349
Impôts différés	321	14 702
<b>Charges (produits) d'impôt</b>	<b>3 669</b>	<b>18 051</b>

Analyse des déficits reportables 30 septembre 2014 :

En euros	Déficits reportables au 30.09.14		
	Reconnus	Non reconnus	Total
I.CERAM		1 638 891	1 638 891
I.CERAM SRO (*)		122 470	122 470
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1 738 503</b>	<b>1 738 503</b>

(\*) Nota bene : I.CERAM SRO arrête ses comptes au 31 décembre. Il s'agit donc des déficits reportables générés au titre des années 2013 par la filiale tchèque et convertis au taux moyen annuel.

Le rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle s'établit comme suit :

En euros	30-sept-14
Résultat net consolidé des sociétés intégrées	52 567
+ Charges (Produits) d'impôt	- 3 349
<b>Résultat net consolidé avant impôt</b>	<b>49 218</b>
<b>Charge d'impôt théorique à 33,33 %</b>	<b>16 406</b>
Impact des différences fiscales permanentes	- 14 702
Effet de l'imputation de bénéfices sur déficits sans IDA	0
Effet des pertes reportables non activées	0
Crédits d'impôts et impôts forfaitaires	0
Divers	0
<b>Charge d'impôt effective</b>	<b>1 704</b>
<b>Taux d'impôt effectif</b>	<b>3 %</b>

## Note 5.12 – Effectif

### Effectif total moyen des salariés permanents

	30-sept-13	30-sept-14
Cadre	2	2
Techniciens et agents de maîtrise		3
Employés	15	9
Ouvriers		9
Autres		
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>23</b>

Les effectifs correspondent à des équivalents temps plein sur l'exercice.

## Note 5.13 – Rémunération des organes de direction

La rémunération des dirigeants versée par la société et/ou par ses filiales consolidées en intégration globale s'élève à un total de 89 K€.

## Note 5.14 - Analyse des Risques

### Risque de taux :

La dette financière du Groupe a été souscrite intégralement à taux fixe. Il n'est donc pas exposé à un risque d'évolution des taux d'intérêt.

### Risque de change :

Aucun des instruments financiers présentés dans les comptes au 30 septembre 2014 ne comprend de risque de change.

Le Groupe exerce une partie de son activité à l'international ; cette activité est facturée majoritairement en euro et n'est pas susceptible d'être exposée à un risque de change significatif. Chaque entité est en charge de la couverture de ses projets internationaux facturés hors de la zone Euro.

## SA I.CERAM

### Note 5.15 – Engagements hors bilan

#### Engagements financiers :

<i>En euros</i>	Engagements donnés	
	30-sept-13	30-sept-14
Avals, cautions et garanties	669 203	531 135
<b>Total</b>	<b>669 203</b>	<b>531 135</b>

#### Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

<i>En euros</i>	30-sept-13	30-sept-14
Pensions et indemnités assimilées Compléments de retraite Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité	7 639	23 467
· Dirigeants		
· Autres		
<b>TOTAL</b>	<b>€7 639</b>	<b>€23 467</b>

#### Droit individuel à la formation (DIF)

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande est de 1 002 heures.

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur ou qui pourraient le devenir dans le futur.

### Note 5.16 – Parties liées

	au 30 septembre 2013			au 30 septembre 2014		
	ERNEE GESTION	XALE FINANCES	INVESTISSEMENT DEVELOPPEMENT	ERNEE GESTION	XALE FINANCES	INVESTISSEMENT DEVELOPPEMENT
compte courant bloqué	56 545	64 840	-	56 545	64 840	-
Associés	144	-	-	2 206	4 779	- 11 876
<b>Total</b>	<b>56 689</b>	<b>64 840</b>	<b>-</b>	<b>58 7519</b>	<b>69 619</b>	<b>- 11 876</b>